



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 31 mai 2010***

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 01/06/2010

**D - 20100261**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 31 mai Deux mil dix, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Suspension de séance de 17h43 et reprise à 17h53**

**Etaient Présents :**

Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE (*présent jusqu'à 17h*), M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Michel GAUTE, M. Nicolas BRUGERE, M. Jean-Charles PALAU,

***Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud. Convention de  
Partenariat avec l'Etablissement Public Local d'Enseignement  
Jacques Ellul. Signature. Autorisation.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis de nombreuses années, les cinq écoles et deux collèges du quartier Bastide-Benauges, regroupés au sein du réseau de réussite scolaire, se proposent de favoriser et de soutenir les initiatives dans le domaine culturel au moyen de dispositifs variés, adaptés à leurs contextes respectifs en mettant en oeuvre des partenariats durables avec des opérateurs culturels reconnus et en tout premier lieu le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud.

Ces actions ont pour objectifs de :

- Sensibiliser les élèves des écoles et collèges du quartier Bastide Benauges aux œuvres du patrimoine, dans le domaine de la musique, de la danse, du théâtre et des arts du cirque
- Favoriser la rencontre et la coopération entre les enseignants des écoles et les artistes enseignants des arts de la musique, de la danse et du spectacle vivant,
- Faire connaître et permettre un accès privilégié aux formations artistiques du Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud aux élèves des écoles et des collèges de Bastide-Benauges,
- Initier des projets entre les enseignants du Conservatoire et valoriser au sein du Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud les actions mises en oeuvre au sein des écoles et collèges de Bastide-Benauges,
- Favoriser la conception d'actions pédagogiques en articulation avec des projets de création artistique transversaux pluridisciplinaires

Pour la période 2010/2015, une convention est établie entre l'Etablissement public local d'enseignement Jacques Ellul (agissant pour les écoles et les collèges du quartier Bastide Benauges) et la Ville de Bordeaux afin de définir les modalités de ce partenariat et les conditions d'un véritable jumelage institutionnel, pédagogique et artistique entre les partenaires.

Chaque fin d'année scolaire, un bilan sera dressé par les partenaires en présence, qui définiront par avenant le programme des actions qui seront menées l'année suivante.

Ce partenariat s'inscrit également pleinement dans la dynamique du projet social de la Ville (en particulier art. 11 "conforter l'inscription des établissements culturels dans les quartiers").

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer cette convention

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 31 mai 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU**  
**Adjoint au Maire**



**Convention de partenariat  
entre la Ville de Bordeaux - Conservatoire Jacques Thibaud  
et l'Etablissement Public Local d'Enseignement  
agissant pour les écoles et les deux collèges  
de la Zone d'Education Prioritaire Bastide - Benaugue**

Entre :

La Ville de Bordeaux pour son Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud, 22 Quai Sainte Croix – BP 90060 33033 BORDEAUX  
représentée par son Maire, Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du  
reçue en Préfecture le

D'une part,

Et

L'Etablissement public local d'enseignement agissant pour les écoles et les deux collèges de la zone d'éducation prioritaire Bastide-Benaugue  
représenté par Monsieur Daniel LOUIS-ETXETO, principal du collège Jacques-Ellul, responsable du réseau de réussite scolaire, agissant  
vertu des délibérations du Conseil d'Administration du collège Jacques-Ellul, en date du \_\_\_\_\_, et dont le siège est sis au collège J  
Ellul ; 2, rue du Professeur - Calmette, 33100 Bordeaux cedex,

D'autre part,

il est convenu ce qui suit :

#### **Article 1 : Motifs et finalités de la convention**

Parce que « la culture donne forme à l'esprit », l'accès à la culture est une finalité essentielle de l'éducation.

L'éducation et la pratique artistique et culturelle concourent à la formation intellectuelle et sensible des enfants et des adolescents dans le but  
de contribuer à leur épanouissement personnel.

L'éducation scolaire et les enseignements artistiques spécialisés préparent, par les apprentissages, à partager un monde commun  
d'imaginaires pluriels, de significations multiples, de symboles, de modes d'expression différents. Ils jouent un rôle essentiel pour valoriser la  
diversité des cultures et des formes artistiques.

La culture est aussi un puissant vecteur d'intégration.

Le quartier Bastide-Benaugue est un territoire où l'intégration est un enjeu essentiel. Demain, elle restera un enjeu important, car les évolutions  
urbaines en cours, porteuses de renouvellements et de brassages sociaux, pour éviter une simple juxtaposition de couches de population  
caractéristiques sociales et culturelles très disparates, nécessiteront une action publique favorisant l'intégration.

Dans cette perspective, l'éducation scolaire doit continuer de jouer son rôle : intégrer en faisant entrer dans une culture commune, les enfants  
apprenant à vivre ensemble dans une communauté scolaire définie par des droits et des obligations ; intégrer en s'ouvrant à la diversité  
préparant les jeunes à trouver leur place dans la cité.

Cette finalité classique de l'école républicaine est particulièrement prise en considération dans le projet des réseaux de réussite scolaire  
dans les projets d'établissement des deux collèges publics ; elle se décline en programmes d'action étoffés qui attestent de l'inscription  
la continuité des cursus scolaires, d'une action pédagogique ayant une forte dimension culturelle et artistique.

L'école n'est pas seule à assumer cette mission d'intégration. De nombreuses institutions y participent. Le Conservatoire notamment  
entend honorer sa mission de service public d'accès à une formation artistique en musique, danse et théâtre en s'ouvrant à des populations  
aujourd'hui tenues trop à l'écart. Le choix affirmé dans son projet d'établissement d'un développement prioritaire sur le quartier  
Benaugue n'a pas d'autre sens que de conquérir de nouvelles populations à la formation artistique, tant dans le champ de la sensibilisation  
des pratiques.

L'intégration consiste à partager une culture commune. La culture s'entend ici dans son sens classique, patrimonial, d'héritage  
d'œuvres et de références classiques ; mais elle doit s'entendre aussi en direction de la création, dans un sens d'ouverture à la diversité  
respectueuse d'héritages autres.

La culture donne forme à l'esprit ; et l'éducation artistique et culturelle ne forme pas que le jugement de goût, elle contribue à développer  
maîtrise des langages, dont celle de la langue française, ainsi que les capacités d'analyse, de jugement critique et d'expression ; elle  
contribue à la formation des capacités sociales et civiques.

Faire entrer dans une culture commune, représente, sur ce type de territoire, un enjeu essentiel de l'action publique.

A cet égard, le travail qui s'est développé entre les réseaux de réussite scolaire bastidiens et le Conservatoire témoigne d'une action  
renouvelée de l'action artistique et culturelle.

L'éducation scolaire s'enracine dans des programmes qui s'adressent à tous ; mais, grâce à une politique active de partenariat affichée

